

Kurz Métrage

Concours de court-filme

15.03.2026

1. L'édition du printemps est ouvert à toutes les écoles primaires, secondaires et tertiaires. Les films peuvent être réalisés par un-e élève, un groupe d'élèves ou une classe. Chaque participant-e peut inscrire un ou plusieurs courts-métrages. L'inscription est gratuite et devient effective à la réception du film.

2. La durée du court-métrage doit être comprise entre 30 secondes minimum et 15 minutes maximum, générique compris.

3. Le générique doit obligatoirement mentionner: les noms des personnes ayant participé à la réalisation, les acteurs et figurants, les crédits musicaux (nom du/de la compositeur-ice, titre du morceau et informations de licence si nécessaire).

4. Toutes les langues sont acceptées, sans obligation de sous-titrage. Toutefois, l'histoire doit rester compréhensible même sans connaissance de la langue utilisée.

5. Le film doit être transmis au format MP4 et envoyé par e-mail au plus tard le vendredi 13 mars 2026 à minuit.

6. Le court-métrage doit être une œuvre originale. Les images, musiques, sons et dialogues doivent être libres de droits ou appartenir aux réalisateur-trice-s. Les sources de tout contenu emprunté doivent impérativement être mentionnées au générique. La musique produite par intelligence artificielle n'est pas acceptée.

Attention : tout film dont les images ou musiques ne sont pas correctement référencées au générique sera automatiquement refusé. Les réalisateur-trice-s sont responsables des droits d'auteur et s'assurent que toutes les personnes filmées ont donné leur consentement à la diffusion, y compris en ligne. Pour toute personne de moins de 18 ans apparaissant à l'écran, une autorisation écrite du ou de la représentant-e légal-e est obligatoire.

7. Lors de la projection publique, le public vote pour ses courts-métrages préférés. En fonction du nombre de films et des niveaux scolaires représentés, l'organisation se réserve le droit de créer différentes catégories... ou non.

8. La participation au concours implique l'autorisation, par les participant-e-s ou leurs représentant-e-s légaux-ales, de la diffusion du court-métrage dans le cadre des activités du festival, notamment lors des projections publiques, ainsi que sur le site internet officiel du festival et sur sa chaîne YouTube. Cette diffusion est effectuée à des fins non commerciales, de promotion et d'archivage du festival, sans limitation de durée ni de territoire.

9. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble du règlement.

info@kurzmetrage.ch
kurzmetrage.ch